



**AG2R LA MONDIALE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 février 2017

# ÉMISSION DE CERTIFICATS MUTUALISTES : BILAN DE LA PHASE PILOTE ET DÉPLOIEMENT NATIONAL

Entre octobre et décembre 2016, SGAM AG2R LA MONDIALE a débuté l'émission de certificats mutualistes dans 6 « territoires pilotes »\*. La collecte enregistrée au terme de cette phase s'élève à 14,3 millions d'euros.

Fort de ce premier bilan très positif, le Groupe a déployé mi-janvier la souscription de ces certificats mutualistes au niveau national, avec l'ambition d'une émission de 80 à 100 M€ d'ici fin 2017.

Dans un environnement marqué par les exigences prudentielles liées à Solvabilités 2, les certificats mutualistes constituent un levier financier contribuant tant à augmenter les fonds propres du Groupe qu'à permettre à ses assurés de participer à son développement.

Le 20 janvier dernier, La Mondiale a par ailleurs placé avec succès une émission de dette subordonnée de 530 millions de Dollars US à échéance 2047 auprès d'investisseurs européens et asiatiques. Pour plus d'information : consulter le [communiqué de presse](#).

Pour André Renaudin, Directeur général : « *L'émission de certificats mutualistes et l'émission de dette subordonnée sont, du fait de leurs caractéristiques respectives, des outils complémentaires permettant d'améliorer le ratio de solvabilité de SGAM AG2R LA MONDIALE et contribuant à la solidité financière du Groupe.* »

### Rappel :

Les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite « Loi Hamon », pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires.

SGAM AG2R LA MONDIALE a été le premier Groupe de protection sociale à émettre ce titre. Ces certificats, d'une valeur nominale de 10 €, sont proposés aux :

- sociétaires et assurés de La Mondiale et de ses filiales,
- adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

SGAM AG2R LA MONDIALE a obtenu l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 21 juillet 2016 et le visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus le 12 septembre 2016 (n°16-428) pour une émission d'un montant maximal de 100 M€ pour 2016 et 2017.

\* Bretagne Pays de la Loire, Centre Touraine, Lorraine Alsace, Midi-Pyrénées, Paris Centre et Grand Paris.



## AG2R LA MONDIALE

Les certificats mutualistes peuvent être souscrits en agence ou auprès des conseillers commerciaux du Groupe.

Retrouvez les principales caractéristiques des certificats mutualistes en consultant les documents suivants :

- [Prospectus d'émission](#)
- [Plaquette commerciale](#)

### À propos d'AG2R LA MONDIALE :

AG2R LA MONDIALE, 1<sup>er</sup> groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre chaque année plusieurs millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives dans le domaine du logement, de la prévention santé et de l'aide aux aidants. Suivez l'actualité du Groupe : [www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr) / Twitter : @AG2R LA MONDIALE.

**Contact presse :** Mélissa Bourguignon  
[melissa.bourguignon@ag2rlamondiale.fr](mailto:melissa.bourguignon@ag2rlamondiale.fr) / 01 76 60 90 30 / 06 04 52 18 63